

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
MAI 2019



CSG : RESTITUTION DU TROP PERCU :

Le taux de CSG des retraités percevant moins de 2 000 € euros mensuels, est de nouveau redescendu à 6,6 % au lieu de 8,3 %. Ce nouveau taux doit être appliqué sur les pensions versées en mai.

Sont concernés les retraités dont le revenu fiscal de référence de 2017 (figurant sur la déclaration de revenus 2018), se situe entre 14 548 et 22 580 €, pour une personne seule, et entre 22 316 et 34 636 €, pour un couple.

Les retraités qui ont été taxés de la CSG à 8,3 %, depuis le 1^{er} janvier 2019, ont dû être remboursés de la différence, depuis le 09/05/2019, selon le cabinet du ministre.

« C'est un retour à plus de justice sociale, certes partiel, mais appréciable pour les bénéficiaires ».

Rappelons que l'UNSA-Retraités revendique un retour à la CSG au taux de 6,6 %, pour l'ensemble des retraités qui ne bénéficient ni de l'exonération, ni du taux réduit, ni de la réduction de la taxe d'habitation.

Le gouvernement a annoncé la réindexation des pensions inférieures à 2 000 €, au 1^{er} janvier 2020 et l'éventuelle disparition de la sous-indexation pour toutes les pensions, en 2021 ??

Pour les futurs retraités, le gouvernement a confirmé qu'un projet de loi serait présenté cet été, pour une refonte profonde du système de retraite, afin d'instaurer un système à points « plus juste », tout en n'apportant pas d'éléments nouveaux par rapport à ceux évoqués dans la presse.

Prenons la formule magique : « 1 euro cotisé = 1 point ». Ce pourrait être un jeu d'enfants, à cela près que la réalité est vraiment plus complexe. Dans quelles conditions, les points seront-ils gagnés ?

- La pénibilité du travail souvent remise en cause dans la rémunération, devra impérativement être prise en compte dans le calcul des points bénéficiant à la retraite.
- Les interruptions de carrière pour cause de santé pénaliseraient les salariés au regard des points qu'ils n'auraient pu obtenir.

Cette froide arithmétique ne prend pas en compte les facteurs humains !

REINDEXATION DES RETRAITES :

L'UNSA en a assez d'entendre que la réindexation des retraites sur l'inflation, va « coûter » à l'Etat, des milliards alors que l'on nous fait les poches !

A l'inverse, lorsque l'on nous rend une partie de ce que l'on nous a prélevé illégalement (c'est le Conseil Constitutionnel qui le dit), c'est l'Etat qui se plaint que cela lui coûte ?

Rappelons que le gel des pensions imposé depuis plusieurs années, s'il n'est pas compensé à un moment ou à un autre, pénalisera les retraités jusqu'à la fin de leurs jours. Ce quinquennat restera pour les retraités, la plus forte régression de leur pouvoir d'achat.

RENOUVELLEMENT CONTRAT GROUPE RATP :

Suite à la procédure de renouvellement du contrat Groupe RATP, par appels d'offres européens, nous sommes très heureux de vous annoncer que notre Mutuelle a été de nouveau retenue comme gestionnaire du contrat RATP, pour les cinq années à venir, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

A noter également :

- L'obtention de la certification « Qualité » pour la MPGR.
- Le renouvellement de la certification « Quali Optic » a permis de gagner ce challenge.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



LUNDI 17 JUIN 2019
De 9 H 30 à 12 H 30
Au siège du Syndicat
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

COTISATION 2019 :

La cotisation syndicale pour 2019, est fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion.

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maîtrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur